

# *ELECTION DE VOS ELUS A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP) du 1<sup>ER</sup> au 8 DECEMBRE 2022*

**UNE INSTANCE DECISIVE POUR VOTRE SITUATION INDIVIDUELLE**

*Je Vote  
pour un syndicat  
qui me ressemble*



## **Qu'est-ce qu'une CCP ?**

C'est une instance décisive où siègent les représentants élus du personnel de statut contractuel avec l'administration que vous soyez en poste en services centraux et déconcentrés.

**Cette instance est obligatoirement consultée pour toutes les décisions qui vous sont défavorables:**

- sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement aux périodes d'essai.
- sur les décisions de sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, le blâme et l'exclusion temporaire de fonctions avec retenue de rémunération pour une durée maximum de 3 jours.
- sur l'examen des demandes de révision des entretiens professionnels.
- sur le refus, le renouvellement d'un temps partiel.
- sur le refus d'autorisation d'absence pour suivre une action de formation, de préparation à un concours ou une action de formation continue.
- sur le refus de mobilisation du compte de formation.
- sur le refus d'une demande de congé au titre du compte épargne-temps.
- lorsque l'administration envisage le licenciement pour inaptitude physique définitive

***Du 1er au 8 décembre 2022***



## Pourquoi voter FSMI FO ?

**Un accompagnement et une protection au quotidien.**

**Unis, expérimentés et engagés, vos représentants peuvent compter sur notre réseau :**

**En local**

**En Région**

**En Zone**

**Au national**

**Ce réseau permet l'aboutissement positif de vos dossiers.**



**Libre et indépendant face à l'administration, notre syndicat a été le SEUL à déposer une liste pour défendre les intérêts des contractuels aux élections de 2018 !!!!**

**Vos élus sont votre force !**



Pour les contractuels, **NOUS REVENDIQUONS :**

- ◆ pour tous, l'égalité de traitement dans les conditions de rémunération (versement de l'indemnité de résidence, référence à un indice de rémunération comme les titulaires, versement du Supplément Familial de Traitement...).
- ◆ pour tous, les mêmes droits à l'accès à la formation, à l'action sociale (restauration mais aussi place en crèches et logement).
- ◆ la fin de la précarité pour les collègues vacataires qui viennent en renfort des titulaires pour assurer un service public de qualité.
- ◆ **Le passage des CDD (Contrat à Durée Déterminée) en CDI (Contrat à Durée Indéterminée)**

Vous avez des OBLIGATIONS (secret professionnel, responsable de l'exécution des tâches qui vous sont confiées) mais aussi des DROITS !!

**FORCE OUVRIERE** vous soutiendra pour obtenir vos droits aux congés avec maintien de l'intégralité de votre rémunération (maternité, naissance, arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, d'adoption, de paternité) mais aussi pour ceux sans rémunération (congé de solidarité familiale, pour élever un enfant, pour suivre un conjoint, un PACS, pour création d'une entreprise)

**ENFIN, FORCE OUVRIERE vous aidera dans le calcul de vos indemnités de licenciement ou de fin de contrat**

**Soutenez vos collègues contractuels qui vous représentent en ne dispersant pas vos voix, UN seul tour, du 1<sup>ER</sup> au 8 décembre 2022**

Notre syndicat a besoin de chaque voix pour vous défendre, alors votez et faites voter FSMI FO,

**Je clique 3 fois, je vote 3 fois en CSA MINISTERIEL, CSA local et CCP**

**Mais pour 1 syndicat la FSMI FO**

**Je VOTE pour un syndicat qui me ressemble, un syndicat LIBRE et MODERNE**

**qui défend au quotidien l'ensemble des personnels CONTRACTUELS du ministère de l'Intérieur**



**JE VOTE  
JE CLIQUE**

